



3 NEGOCIATION D'UN ACCORD PURIANNUEL SUR L'AVENIR DE RENAULT EN FRANCE

RENAULT SE REMET SUR L'AUTOROUTE DU PROFIT EN LAISSANT SES SALARIÉS SUR LA PAILLE !

UN AÉROPAGE DE PETITS MARQUIS À LA MINE GRAVE LÉGITIME LES NOUVEAUX SACRIFICES DEMANDÉS AUX SALARIÉS FRANÇAIS DU GROUPE RENAULT EN INVOQUANT LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE DU SECTEUR AUTOMOBILE. C'EST VITE OUBLIER QUE LA SITUATION DU GROUPE DÉCOULE DES ACCORDS DE COMPÉTITIVITÉ ANTÉRIEURS (2013 ET CAP 2020) ET DE LA STRATÉGIE PUREMENT FINANCIÈRE MENÉE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES.

Ils ambitionnent une adhésion sans faille de la part des organisations syndicales au plan stratégique imaginé par M. De Meo. Si déjà certaines centrales syndicales expriment dans la presse leur soutien, la base ne semble pas aussi enthousiasmée de voir son temps de travail augmenter, son pouvoir d'achat diminuer et ne se résoud pas à la confiscation de leurs congés.

Il est vrai que la direction déploie moult stratagèmes pour édulcorer cette potion particulièrement amère.

La suppression de 2 000 postes supplémentaires dans les ingénieries et fonctions supports est atténuée par l'annonce en trompe l'œil de l'embauche de 2 500 personnes dans le groupe. **Mais elle omet de préciser que 700 postes sont déjà promis dans l'accord « Renault Electricity », et sont soumis à l'évolution du marché de l'automobile.**

L'arrêt du paiement de la pause de 20 minutes se fera sans perte de sa-



laire promet la direction. Ce n'est pas vrai pour les nouveaux embauchés et pour les nouveaux contrats d'intérim. **Ce manque à gagner équivaut à la rémunération d'une journée de travail par mois, soit 90€ bruts pour un coefficient 170.** Cette mesure illustre bien que la soif de compétitivité s'éteint à la fontaine des moins disant-sociaux.

La suppression de la franchise et la transformation des CTI en CTC confisquent aux salariés le droit à leurs congés. Cette confiscation s'accompagne d'une

réduction du paiement des heures supplémentaires et d'un allongement du temps de travail. Ce recul social nous renvoie à une époque que nous pensions révolue, le temps des maîtres des forges, où le patron faisait payer aux travailleurs les arrêts de production.

Comme la CGT le revendique, pour le bien-être des salariés à travers le monde le temps de travail ne doit pas excéder 32 heures hebdomadaires.

Lors des négociations, la direction revoit la rémunération des heures supplémentaires à 125%. Quant aux samedis travaillés, ils seront de 6 au lieu de 8 lors de la première négociation.

En parallèle, elle veut obtenir un

accord au rabais car elle supprime les heures supplémentaires rémunérées à 150% à partir de la 44^{ème} heure. **A contrario, la CGT revendique les heures supplémentaires rémunérées à 150% dès la première heure.**

Les objectifs de réduction de la masse salariale et d'augmentation



du temps de travail à l'œuvre dans cet accord répondent aux propos tenus par M. De Meo dans son discours de politique générale : « *l'entreprise doit rassurer les marchés financiers.* ».

La finalité de la direction générale de Renault est donc de produire sur le territoire français plus de véhicules à forte valeur ajoutée ! A l'heure même où les salariés Renault ne sont plus en capacité de s'acheter un véhicule de l'entreprise où ils travaillent !

La CGT revendique en ce sens un petit véhicule électrique répondant aux besoins de mobilité, et la fabrication en France d'une gamme de véhicules abordables !

Les salariés de Renault ne peuvent pas accepter ces reculs sociaux.

C'est bien d'une réduction massive du temps de travail qu'il faut imposer pour travailler toutes et tous dans de meilleures conditions.



La CGT a proposé à l'entreprise des créations d'emplois à hauteur de 6600 personnes et un démarrage de la grille de salaire à 1800€ bruts. C'est de cela que les salariés du groupe Renault ont besoin : mieux vivre de leur travail !

**Salariés de Renault, tous ensemble,
imposons une autre voie pour l'avenir de Renault
et de la filière française !**